Commission canadienne des grains

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2014

N^{o} de cat. : A91-6/2014F-PDF
ISSN : 2292-2873

Ce document est disponible sur le site Web de la Commission canadienne des grains, à http://www.grainscanada.gc.ca/.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

BUDGET DES DÉPENSES
2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapport sur les plans et les prioritiés

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leur RPP respectif.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor.[i]

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - Rapport 15[ii]) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - Rapport 7[iii]) en 2012 – à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programme au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilitiés, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités organisationnels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes
Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou un organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental
Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit
Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue
Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)
Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires et non budgétaires

Dépenses budgétaires – Les dépenses de fonctionnement et de capital; les paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et les paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, les placements et les avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme
Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé
Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu
Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada
Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique
Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'une organisation.

Secteurs de dépenses
Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[iv] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)
Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes d'une organisation (par exemple, les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du Ministre 1

Message du commissaire en chef 3

Section I : Survol des dépenses de l'organisation 5

Profil organisationnel 5

Contexte organisationnel 6

Raison d'être 6

Responsabilités 6

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes (AAP) 7

Priorités organisationnelles 8

Analyse du risque 11

Dépenses prévues 13

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 16

Tendances des dépenses organisationnelles 17

Budget des dépenses par crédit voté 18

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 18

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 19

Résultat stratégique : Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalières agréées 19

Programme 1.1 : Programme d'assurance de la qualité 19

Programme 1.2 : Programme d'assurance de la quantité 21

Programme 1.3 : Programme de recherches sur la qualité des grains 23

Programme 1.4 : Programme de protection des producteurs 26

Sous-programme 1.4.1 : Programme de licence et de garanties 28

Sous-programme 1.4.2 : Programme d'attribution de wagons aux producteurs 30

Sous-programme 1.4.3 : Programmes de soutien des producteurs 31

Services internes 33

Section III : Renseignements supplémentaires 35
État des résultats de fonctionnement prospectif 35
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 37
Dépenses fiscales et évaluations 37
Section IV : Coordonnées de la personne-ressource de l'organisme 39
Notes en fin d'ouvrage 40

Message du Ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 de la Commission canadienne des grains (CCG).

En 2013-2014, le gouvernement a donné suite à son engagement de moderniser la *Loi sur les grains du Canada* afin de mieux tenir compte des besoins du secteur céréalier d'aujourd'hui. Les modifications étaient axées sur la nécessité immédiate d'éliminer les services obligatoires superflus, de réduire les coûts au sein du réseau de manutention des grains, et de rationaliser les opérations de la CCG.

Toutefois, il ne s'agissait là que d'une première étape. Je demande à la CCG de poursuivre, en collaboration avec mon portefeuille, la modernisation de ses activités et du cadre législatif afin d'améliorer le système d'assurance de la qualité des grains du Canada et d'actualiser les mécanismes de protection des producteurs. D'autres réformes seront mise en œuvre dès que possible.

Je vous invite à lire le présent rapport qui vous renseignera davantage sur les plans et les priorités de la CCG pour l'exercice 2014-2015.

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Message du commissaire en chef

Je suis heureux de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2014-2015. Dans le cadre de ses activités, la CCG soutient un secteur céréalier efficace et compétitif et maintient la réputation internationale et nationale dont jouit le Canada pour ce qui est de la constance et de la fiabilité de la qualité, de la quantité et de la salubrité du grain qu'il produit. En outre, la CCG protège les droits des producteurs de grains canadiens lorsqu'ils livrent leur grain à des entreprises agréées de manutention du grain.

Depuis 1912, la CCG est l'organisme fédéral chargé d'établir les normes de qualité et de réglementer le réseau de manutention des grains du Canada. Tandis que la CCG a célébré son 100^{e} anniversaire en 2012, son Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) célèbre son 100^{e} anniversaire cette année. Le LRG de la CCG fait partie intégrante du système d'assurance de la qualité des grains du Canada puisque les recherches qui y sont effectuées sont le fondement du système de classement des grains du Canada. Au cours du dernier siècle, le LRG s'est forgé une réputation d'excellence et d'innovation en matière de recherches sur les grains.

La CCG œuvre dans un contexte de changements rapides au sein de l'industrie céréalière, tant à l'échelle mondiale qu'au pays. Le 1er août 2013, les modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada* sont entrées en vigueur. Parallèlement, les nouveaux frais d'utilisation ont également pris effet à cette date. En réaction aux modifications législatives et à la restructuration des frais d'utilisation, la CCG adaptera son effectif, sa conception organisationnelle et ses opérations en vue de les harmoniser avec ces changements.

Nous sommes déterminés à moderniser nos activités, notre cadre législatif et notre modèle de financement afin d'assurer le succès à long terme du système d'assurance de la qualité des grains du Canada et d'ajouter une valeur optimale pour les producteurs canadiens de grains et le secteur céréalier. En ma qualité de commissaire en chef, je suis impatient de voir la CCG continuer à exercer un rôle exemplaire afin de répondre efficacement aux besoins des producteurs, de l’industrie et de l’ensemble de la population canadienne. Je vous invite à lire le présent rapport qui vous renseignera davantage sur les plans et les priorités de la CCG pour l'exercice 2014-15.

Elwin Hermanson
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable Gerry Ritz, C.P.

Commissaire en chef : Elwin Hermanson

Portefeuille ministériel : Agriculture et Agroalimentaire

Année de création : 1912

Principales autorités législatives : *Loi sur les grains du Canada*[v]

Autre : Le siège de la CCG est établi à Winnipeg, au Manitoba. Actuellement, la CCG gère deux bureaux régionaux et dix centres de service partout au Canada. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient d'un fonds renouvelable et de crédits parlementaires.

Contexte organisationnel

Raison d'être

La CCG est un organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada*[vi]. Aux termes de cette loi, la CCG a pour **mandat** de « fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ». La **vision** de la CCG est d'« être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Sa **mission** consiste à « assurer l'intégrité et la valeur marchande du grain canadien aux fins du commerce intérieur et international, du producteur au consommateur mondial ». La CCG rend compte au Parlement par l'entremise de l'honorable Gerry Ritz, **ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**.

Responsabilités

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG réglemente la manutention de vingt types de grains[vii] cultivés au Canada, afin de s'assurer que les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables et que les producteurs de grains canadiens sont protégés. La CCG est un organisme tiers du secteur céréalier et l'organisme officiel de certification des cargaisons de grains canadiens. Par ses activités, la CCG soutient un secteur céréalier efficace et compétitif et maintient la réputation internationale dont jouit le Canada pour ce qui est de la constance et de la fiabilité de la qualité du grain qu'il produit. Pour s'acquitter de son mandat, la CCG :

- réglemente la manutention des grains du Canada dans le cadre des programmes d'assurance de la qualité et de la quantité des grains[viii];
- effectue des recherches scientifiques en vue de comprendre tous les aspects de la qualité et de la salubrité des grains et d'appuyer le système de classement des grains[ix];
- a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de mesures de protection des producteurs en vue de s'assurer que les producteurs sont dûment rémunérés pour la qualité et la quantité des grains livrés aux silos de grains agréés et aux négociants en grain, dont le Programme de licence et de garanties, le programme d'attribution de wagons de producteurs et le programme de soutien des producteurs[x].

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le mandat et les responsabilités de la CCG en consultant le site Web de la CCG[xi].

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes (AAP)

1 **Résultat stratégique :** Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalières agréées.

- **1.1 Programme :** Programme d'assurance de la qualité
- **1.2 Programme** : Programme d'assurance de la quantité
- **1.3 Programme** : Programme de recherches sur la qualité des grains
- **1.4 Programme** : Programme de protection des producteurs
  - **1.4.1 Sous-programme :** Programme de licence et de garanties
  - **1.4.2 Sous-programme** : Programme d'attribution de wagons de producteurs
  - **1.4.3 Sous-programme** : Programmes de soutien des producteurs

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat(s) stratégique(s) et/ou programme(s)
Programmes et services pertinents, efficaces et novateurs	Nouveau	Cette priorité contribue au résultat stratégique de la CCG et à tous ses programmes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Le fait de s'assurer du maintien de la pertinence de la CCG favorise la compétitivité continue du grain canadien sur les marchés nationaux et internationaux. Des modifications ciblées ont été apportées à la *Loi sur les grains du Canada* aux termes de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, en vue de rationaliser les opérations de la CCG et de réduire les coûts liés à ses services à raison d'environ 20 millions de dollars par année. Bien que ces modifications aient été une première étape importante vers l'harmonisation de la *Loi sur les grains du Canada* avec les besoins du secteur céréalier d'aujourd'hui, la CCG doit continuer d'étudier des possibilités d'adaptation de ses programmes, ses services et ses coûts pour demeurer pertinente, efficace et novatrice.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

La CCG projette de poursuivre ses efforts de mise au point de ses modèles et programmes de prestation de services afin de demeurer pertinente et d'appuyer le maintien de la compétitivité des grains canadiens sur les marchés intérieur et international. Les plans comprennent l'étude, la mise au point et l'intégration de nouveaux processus, technologies et protocoles dans l'exécution quotidienne des programmes et des services. Par exemple, la CCG continuera d'examiner des possibilités d'améliorer les programmes et les services de protection des producteurs, de rajuster les processus et les protocoles de manière à améliorer et à accroître les activités d'assurance de la qualité et d'améliorer la salubrité des grains, de rajuster les processus et les protocoles d'assurance de la quantité, d'améliorer et d'accroître les activités d'application de la loi, et de faire des ajustements pour compléter les récentes modifications législatives qui ont mené à la rationalisation de ses opérations. La CCG continuera également de tenter de répondre aux demandes accrues du marché en matière d'assurance de la salubrité des grains, ainsi qu'aux préoccupations du marché concernant la présence de faibles concentrations (PFC) d'organismes génétiquement modifiés (OGM) non approuvés. Cette priorité pourrait comprendre d'autres modifications à la *Loi sur les grains du Canada* et à son règlement d'application afin d'assurer un cadre réglementaire solide.

[1]. Type se définit comme suit : **engagement préalable** - engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** - engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** - engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Priorité	Type[2]	Résultat(s) stratégique(s) et/ou programme(s)
Modèle de financement viable et équitable	Nouveau	Cette priorité contribue au résultat stratégique de la CCG et à tous ses programmes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

En raison des modifications apportées récemment à la *Loi sur les grains du Canada*, à la CCG et aux frais d'utilisation des services de la CCG, les sources de revenus de l'organisme ont changé. Le modèle de financement actuel de la CCG est vulnérable aux fluctuations des volumes d'exportation de grains puisque la plupart des coûts associés au système d'assurance de la qualité des grains (SAQG) du Canada sont couverts par les exportations de grains.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

La CCG a commencé à étudier de nouveaux modes de financement viables pour soutenir l'organisme et ses activités les plus utiles, telles que l'assurance de la qualité et de la salubrité des grains et les recherches sur les grains, en vue de s'assurer de demeurer un atout pour le secteur céréalier. Une structure de financement de rechange permettrait de réduire les risques financiers pour l'organisme et d'assurer la continuité financièrement viable des activités de la CCG les plus utiles. Par conséquent, tandis que les frais d'utilisation mis à jour ont pris effet le 1er août 2013, la CCG continuera à travailler en collaboration avec les intervenants en vue d'élaborer un modèle de financement viable et équitable pour l'organisme.

[2]. Type se définit comme suit : **engagement p**réalable - engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** - engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** - engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Priorité	Type[3]	Résultat(s) stratégique(s) et/ou programme(s)
Effectif qualifié, adaptable et engagé	Nouveau	Cette priorité contribue au résultat stratégique de la CCG et à tous ses programmes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les grains du Canada* et les mises à jour des frais d'utilisation des services de la CCG ont entraîné des changements importants de la structure organisationnelle et des processus d'exécution des programmes de la CCG. Un effectif hautement qualifié est essentiel pour exécuter les programmes de la CCG et rendre compte aux Canadiens. Fait également important, la CCG doit être en mesure de s'adapter rapidement aux besoins en évolution du secteur céréalier. Cette priorité a pour but de s'assurer que la CCG continue de disposer d'un effectif qualifié et adaptable, capable de traverser avec succès les périodes de changement.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

La CCG se concentre sur plusieurs activités de gestion des ressources humaines afin que son effectif possède les compétences nécessaires pour exécuter des programmes de haute qualité maintenant, et qu'il est prêt à répondre aux besoins futurs changeants des intervenants internes et externes. Par exemple, la gestion du rendement, l'apprentissage et le perfectionnement du leadership sont essentiels aux besoins futurs de l'organisme. Compte tenu des profonds changements qu'ont connus tous les niveaux de l'organisme, les plans visent à favoriser l'établissement d'un milieu de travail où les employés se sentent impliqués, outillés et soutenus pendant la période d'adaptation aux changements récents et deviennent de plus en plus résilients dans un contexte où les changements sont omniprésents.

[3]. Type se définit comme suit : **engagement préalable** - engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; continu - engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** - engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Analyse du risque

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
Adaptation de l'organisme afin qu'il demeure pertinent pour les intervenants de la CCG.	Ce risque est lié à la priorité organisationnelle « programmes et services pertinents, efficaces et innovateurs » et aux coûts. Il s'agit d'un risque continu en raison des besoins en évolution rapide des producteurs canadiens et de l'industrie céréalière. Pour atténuer ce risque, la CCG continuera d'étudier et d'intégrer de nouveaux processus, technologies et protocoles dans ses programmes et services. Elle continuera à surveiller étroitement les tendances du risque et à modifier ses stratégies d'atténuation, au besoin.	• Lien avec l'unique résultat stratégique de la CCG énoncé et avec tous ses programmes.

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
Pressions exercées par les intervenants en vue de l'établissement d'un modèle de financement équitable et viable.	Ce risque est lié à la priorité organisationnelle « modèle de financement viable et équitable ». Bien que les frais d'utilisation des services de la CCG mis à jour aient pris effet et éliminent la dépendance à l'égard d'un financement au moyen de crédits ponctuels annuels, la structure de financement de la CCG continue de faire l'objet de pressions externes et de risques connexes. La CCG continuera à travailler en collaboration avec les intervenants de l'extérieur, les organismes centraux et AAC en vue d'étudier des modèles de financement possibles. Elle continuera à surveiller étroitement les risques et de modifier ses stratégies d'atténuation, au besoin.	• Lien avec l'unique résultat stratégique de la CCG énoncé et avec tous ses programmes.

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
Capacité, au sein de la CCG, d'exécuter les programmes et de s'adapter au changement.	La nécessité pour la CCG de s'assurer qu'elle dispose d'un effectif suffisant pour exécuter le travail opérationnel quotidien tout en s'adaptant aux changements qui se produisent dans les environnements interne et externe pose un risque continu pour la CCG. Bien que ce risque soit lié à toutes les priorités organisationnelles, la priorité « effectif qualifié, adaptable et engagé » a pour but d'atténuer ce risque. La CCG surveillera étroitement les tendances de la capacité en ressources humaines et modifiera ses stratégies d'atténuation du risque, au besoin. Par exemple, les projets et les activités font l'objet d'un suivi et seront arrêtés, reportés ou réduits, au besoin.	• Lien avec l'unique résultat stratégique de la CCG énoncé et avec tous ses programmes.

L’industrie canadienne du grain, la CCG et le SAQG exercent leurs activités dans un contexte de changement constant. La CCG adapte continuellement ses programmes et ses services afin d’assurer une qualité et une salubrité du grain constantes et fiables répondant aux besoins des marchés nationaux et internationaux, et de veiller à ce que les producteurs de grains canadiens soient protégés. La gestion du risque est une partie essentielle des processus de prise de décisions et de planification stratégiques de la CCG. Les commentaires des producteurs et des manutentionnaires, des transformateurs et des acheteurs de grains canadiens et étrangers, ainsi que d’autres organismes gouvernementaux, se sont révélés un indicateur précoce fiable des risques découlant des faits nouveaux qui ont touché notre environnement externe. La CCG dispose d’un processus établi pour recenser, surveiller, atténuer et gérer les risques organisationnels. La planification stratégique comprend la préparation d'une vaste analyse de l'environnement, la détermination générale et inclusive des menaces ou des possibilités d'amélioration émergentes, l'analyse des effectifs interne et externe ainsi que l'élaboration d'un résumé du profil de risque organisationnel visant à définir les secteurs de la CCG exposés à des risques accrus sur le plan de l'exécution de ses programmes et de l'atteinte de son résultat stratégique. Les risques organisationnels et les stratégies d’atténuation sont examinés au cours du processus de planification stratégique, et les principaux risques inhérents à l’exercice à venir sont recensés en fonction des facteurs internes et externes actuels. La haute direction de la CCG se réunit chaque trimestre pour examiner les principaux risques organisationnels et déterminer d’autres stratégies d’atténuation des risques ou dresser des plans d’urgence, au besoin.

Dépenses prévues

Ressources financières (dépenses prévues - en dollars)

2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
70 444 198	70 444 198	60 536 970	61 538 268

Ressources humaines (équivalents de temps plein — ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
404	404	404

Résumé de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses 2011-2012	Dépenses 2012-2013	Dépenses prévues 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat stratégique : Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalières agréées.							
Programme d'assurance de la qualité	40 834 642	40 035 541	37 075 066	38 428 772	38 428 772	32 876 490	33 474 531
Programme d'assurance de la quantité	13 177 471	12 520 212	10 936 331	4 665 784	4 665 784	3 193 300	3 251 388
Programme de recherches sur la qualité des grains	10 214 676	11 055 383	11 338 132	7 978 107	7 978 107	6 582 955	6 607 258
Programme de protection des producteurs	3 946 652	3 711 368	3 511 689	1 520 937	1 520 937	1 265 212	1 288 226
Résultat stratégique Total partiel	68 173 441	67 322 504	62 861 218	52 593 600	52 593 600	43 917 957	44 621 403
Services internes Total partiel	13 720 678	15 049 754	17 075 303	17 850 598	17 850 598	16 619 013	16 916 865
Total	81 894 119	82 372 258	79 936 521	70 444 198	70 444 198	60 536 970	61 538 268

Les dépenses opérationnelles suivent une tendance constante pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013. Les exercices 2013-2014 et 2014-2015 sont des années de transition en raison des modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada* et des nouveaux frais d'utilisation qui sont entrés en vigueur simultanément le 1er août 2013. Les exercices 2015-2016 et 2016-2017 représentent les dépenses de la CCG postérieures à ces modifications législatives et à la révision des frais d'utilisation.

De l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2015-2016, la CCG se transformera en une organisation rationalisée et financièrement viable à la suite de l'élimination de certaines activités et du rajustement ou de la mise en œuvre d'autres activités, pour lui permettre de continuer à s'acquitter de son mandat et à gérer les risques. Les changements visant à réduire les dépenses opérationnelles à raison de 21,84 millions de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016 comprennent l'élimination de l'inspection obligatoire et de la pesée à l'arrivage par la CCG, le démantèlement du Tribunal d'appel pour les grains, l'élimination des activités d'enregistrement et d'annulation de la CCG et des pesées de contrôle obligatoires par la CCG, l'élimination du service de règlement des différends concernant les poids des wagons, la transition vers un rôle de supervision pour la CCG en ce qui a trait aux pesées à la sortie, le rajustement et la rationalisation du Laboratoire de recherches sur les grains de la CCG par la fusion de plusieurs unités, la cessation du travail d'analyse d'images et de spectroscopie, ainsi que la modernisation et la rationalisation du programme de protection des producteurs. Des renseignements supplémentaires sur ces changements sont présentés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013[xii] de la CCG.

Les dépenses affectées aux services internes suivent une tendance constante pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013. Les exercices 2013-2014 et 2014-2015 sont des années de transition en raison des modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada* et de la mise en œuvre de nouveaux frais d'utilisation. Les services internes ont besoin d'un soutien considérable au cours de la période de transition.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par secteur de dépenses du cadre pangouvernemental[xiii] (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1 Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalières agréées.	1.1 : Programme d'assurance de la qualité	Affaires économiques	Une économie novatrice et axée sur le savoir	38 428 772
	1.2 : Programme d'assurance de la quantité	Affaires économiques	Une économie novatrice et axée sur le savoir	4 665 784
	1.3 : Programme de recherches sur la qualité des grains	Affaires économiques	Une économie novatrice et axée sur le savoir	7 978 107
	1.4 : Programme de protection des producteurs	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	1 520 937

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Dépenses prévues
Affaires économiques	52 593 600
Affaires sociales	zéro
Affaires internationales	zéro
Affaires gouvernementales	zéro

Tendances des dépenses organisationnelles

Graphique des tendances des dépenses de la CCG

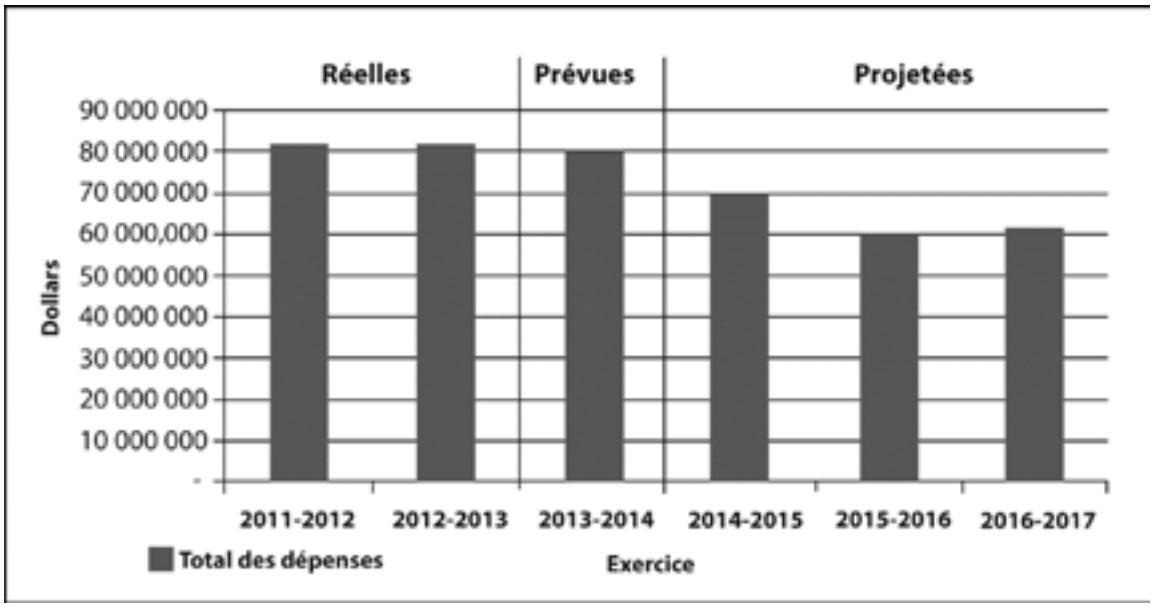

À l'automne 2012, deux initiatives ont été annoncées. Premièrement, des modifications à la *Loi sur les grains du Canada* visant à rationaliser les opérations de la CCG et à éliminer les coûts inutiles assumés par l'industrie céréalière ont été intégrées dans le projet de loi C-45 (*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*). Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012, et les modifications à la *Loi sur les grains du Canada* sont entrées en vigueur le 1er août 2013. Deuxièmement, le 1er novembre 2012, la CCG a lancé des consultations sur les nouveaux frais d'utilisation de ses services reflétant la mise à jour de la *Loi sur les grains du Canada* et la rationalisation de ses opérations. Les nouveaux frais ont pris effet le 1er août 2013. Ces deux initiatives ont éliminé la dépendance de la CCG à l'égard de crédits parlementaires ponctuels annuels, qui représentaient environ 44 % des dépenses de l'organisme ces dernières années.

L'exercice 2014-2015 est une année de transition en raison des modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada* et des nouveaux frais d'utilisation qui sont entrés en vigueur simultanément le 1er août 2013. Les dépenses prévues pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017 sont fondées sur des opérations menées conformément aux modifications à la *Loi sur les grains du Canada* et à la mise à jour des frais d'utilisation.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels de la Commission canadienne des grains, veuillez consulter Publications sur le budget des dépenses de 2014-2015[xiv].

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La CCG s’assure également que son processus de prise de décisions prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l’évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l’EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l’environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu’une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalières agréées.

Programme 1.1 : *Programme d'assurance de la qualité*

Description

Le Programme d'assurance de la qualité de la CCG est exécuté conformément à la *Loi sur les grains du Canada* et à son règlement d'application. Il assure une qualité constante et fiable des grains de manière à répondre aux besoins des marchés nationaux et internationaux. La qualité des grains s'entend de la qualité à la transformation finale, de la salubrité et la propreté des grains et, dans certains cas, de la composition des variétés des cargaisons de grains. La prestation de services d'inspection, d'assurance de la salubrité et de classement des grains ainsi que des programmes et des services de soutien scientifique et technique font partie intégrante de l'exécution générale d'un programme d'assurance de la qualité efficace. Ce programme comprend un processus de règlement des plaintes des clients ainsi que des différends concernant l'assurance de la qualité des grains. Un programme d'assurance de la qualité des grains (PAQG) efficace est un facteur clé qui permet aux exportateurs canadiens de réussir à vendre leurs produits sur les marchés céréaliers internationaux compétitifs, et est essentiel aux producteurs pour obtenir le meilleur prix possible pour leurs grains. Le programme d'assurance de la qualité est financé au moyen d'un fonds renouvelable.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
38 428 772	38 428 772	32 876 490	33 474 531

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
233	233	233

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Date de réalisation
L'assurance de la qualité et de la salubrité des grains est constante et fiable et répond aux besoins des marchés nationaux et internationaux.	Nombre de plaintes justifiées quant aux cargaisons en raison d'une défaillance du processus d'assurance de la qualité ou de la salubrité des grains de la CCG.	Zéro	Mars 2015
	Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées par la CCG pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable et salubre.	Zéro	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Le Programme d'assurance de la qualité soutient directement l'exécution continue du mandat de la CCG et lui est nécessaire pour atteindre son résultat stratégique consistant à assurer la salubrité, la qualité marchande et la fiabilité du grain canadien. Pour atteindre cet objectif et réaliser les résultats attendus de ce programme, la CCG continuera à maintenir et fournir un système de gestion de la qualité efficace, conforme à la norme ISO 9001 :2008. L'application des procédures du Système de gestion de la qualité ISO comprend l'examen régulier des processus d'assurance de la qualité permettant à la CCG de rajuster les procédures de service et de déterminer ou de modifier la formation en conséquence.

Afin de maintenir la constance et la fiabilité de l'assurance de la qualité et de la salubrité des grains et de faciliter le commerce international, le Programme d'assurance de la qualité doit continuer à s'aligner sur les exigences évolutives des marchés céréaliers nationaux et internationaux et d'être en mesure de les satisfaire. Au cours de l'exercice 2014-2015, la CCG

continuera de travailler en étroite collaboration avec les producteurs, les intervenants de l'industrie, AAC, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et d'autres ministères et organismes fédéraux en vue de rajuster le Programme d'assurance de la qualité et de l'harmoniser avec les modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada* qui sont entrées en vigueur le 1er août 2013. D'autres modifications du programme d'assurance de la qualité et, éventuellement, du cadre réglementaire, mentionnées comme étant l'une des priorités organisationnelles à la section I, feront l'objet d'une étude en vue d'améliorer le SAQG du Canada, d'améliorer l'assurance de la salubrité des grains et de compléter les modifications qui sont entrées en vigueur le 1er août 2013. La CCG maintiendra également la liaison avec d'autres ministères fédéraux (notamment l'ACIA, AAC, Santé Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international), l'industrie céréalière canadienne, les producteurs et des organismes internationaux pour ce qui est des questions de qualité et de salubrité des grains et des répercussions commerciales. En outre, la CCG continuera de préciser son rôle au sein de l'industrie et d'autres ministères fédéraux en tant qu'organisme de base pour mettre en valeur les technologies et permettre l'évolution des services de certification conformément à ce rôle. Un complément d'information sur les activités et les services qui contribuent au Programme d'assurance de la qualité est disponible à l'adresse http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/iaqm-mrsq-fra.htm.

Programme 1.2 : *Programme d'assurance de la quantité*

Description

Le Programme d'assurance de la quantité de la CCG est exécuté conformément à la *Loi sur les grains du Canada* et à son règlement d'application. Les services fournis en vertu de ce programme facilitent la pesée officielle des cargaisons de grain d'exportation déchargées des silos terminaux, ainsi que la délivrance de la documentation d'accompagnement sur l'assurance de la quantité. Ce programme assure aux utilisateurs finaux et aux acheteurs de grain étrangers que les cargaisons de grain d'exportation canadien sont pesées avec précision et que le produit pesé est livré vers les moyens de transport mentionnés dans les documents de la CCG. Il comprend des certifications des systèmes de pesée aux silos élévateurs, la contribution à l'établissement des exigences concernant le matériel de pesée et la fréquence des inspections des dispositifs aux silos primaires en vue d'assurer la pesée exacte des livraisons des producteurs, ainsi qu'un processus de règlement des différends concernant l'assurance de la quantité. Afin de maintenir sa pertinence et de répondre aux demandes de l'industrie en perpétuelle évolution, le

programme d'assurance de la quantité est soutenu par des exigences législatives et des responsabilités fondées sur des données techniques. Le Programme d'assurance de la quantité est financé au moyen d'un fonds renouvelable.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
4 665 784	4 665 784	3 193 300	3 251 388

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
15	15	15

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Date de réalisation
L'assurance de la quantité des expéditions de grains canadiens est constante et fiable.	Nombre de plaintes justifiées quant aux cargaisons en raison d'une défaillance du processus d'assurance de la quantité de la CCG.	Zéro	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Le Programme d'assurance de la quantité de la CCG doit être harmonisé avec les exigences évolutives de l'industrie céréalière et être en mesure de les satisfaire tout en garantissant efficacement que l'assurance de la quantité des cargaisons de grains canadiens est constante et fiable. Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les grains du Canada* ont eu pour effet de rationaliser la prestation des services de la CCG de manière à accroître l'efficacité de l'exécution de ce programme et à supprimer les services qui ne sont plus nécessaires en vue d'obtenir le résultat escompté du programme. Ces changements comprenaient la mise en œuvre d'une nouvelle technologie et la transformation complète de ces services en un programme de surveillance et de certification de la pesée (PSCP) pour les cargaisons de grains d'exportation. Désormais, la CCG fournira des services de surveillance et de validation de la documentation sur

le processus de pesée et des dossiers sur les appareils de pesée, et elle établira et maintiendra un programme de certification des systèmes de pesée. De plus, elle contribuera à l'établissement des exigences concernant le matériel de pesée afin d'assurer la pesée exacte des expéditions de grains des silos terminaux.

Au cours de l'exercice 2014-2015, la CCG continuera d'exécuter toutes les activités de pesée conformément à la norme ISO 9001:2008 afin de maintenir une assurance de la quantité des expéditions de grains canadiens qui soit constante et fiable et de satisfaire aux exigences législatives de la *Loi sur les grains du Canada*. Ces activités comprennent l'examen régulier des processus d'assurance de la quantité permettant à la CCG de rajuster les procédures de service et de déterminer ou modifier la formation en conséquence. La CCG continuera de travailler en étroite collaboration avec les producteurs, les intervenants de l'industrie, Mesures Canada, AAC et d'autres ministères et organismes fédéraux afin d'établir et de maintenir des normes d'assurance de la quantité des grains qui évoluent en même temps que les procédures de pesée des grains, les normes relatives au matériel et les besoins en matière d'assurance de la quantité de l'industrie. Ces activités sont alignées sur la priorité organisationnelle « programmes et services pertinents, efficaces et innovateurs » définie à la section I du présent rapport.

Un complément d'information sur les activités et les services qui contribuent au Programme d'assurance de la quantité est disponible à l'adresse : http://www.grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm.

Programme 1.3 : *Programme de recherches sur la qualité des grains*

Description

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG est tenue d'effectuer, de promouvoir et de parrainer des recherches sur les grains. La CCG mène des recherches à l'appui du système d'assurance de la qualité des grains du Canada en vue d'aborder les enjeux nouveaux et de permettre la commercialisation efficace des grains du Canada. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la CCG étudie les facteurs qui influent sur la qualité et la salubrité des grains et des produits céréaliers. Les recherches effectuées au LRG servent de base pour déterminer les caractéristiques des grains. Ce programme est utile non seulement pour le secteur agricole, mais également pour les Canadiens en tant que consommateurs de produits céréaliers. L'étroite

collaboration entretenue avec des organisations scientifiques, universitaires, analytiques et céréalières canadiennes et internationales et d'autres ministères fédéraux (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada) permettent à la CCG d’être au fait des progrès de la recherche et d'adapter les priorités de la recherche aux nouveaux défis. Le Programme de recherches sur la qualité des grains est financé au moyen d'un fonds renouvelable combiné avec des crédits parlementaires.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
7 978 107	7 978 107	6 582 955	6 607 258

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
34	34	34

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Date de réalisation
De l'information scientifique est accessible pour appuyer et éclairer la prise de décisions touchant le SAQG.	Nombre de cas où il a été impossible d'accéder à de l'information scientifique appropriée et en temps opportun pour appuyer et éclairer la prise de décisions touchant le SAQG.	Zéro	Mars 2015
Les négociants, acheteurs et transformateurs canadiens et étrangers disposent de données scientifiques exactes et appropriées sur la qualité et la salubrité des grains canadiens.	Nombre de cas où les négociants, acheteurs et transformateurs canadiens et étrangers n'ont pu accéder à des données scientifiques exactes et appropriées sur la qualité et la salubrité des grains canadiens.	Zéro	Mars 2015
Les menaces à l'égard du SAQG du Canada posées par l'homologation de nouvelles variétés sont atténuées.	Nombre de plaintes de la part des utilisateurs finaux des grains canadiens en ce qui a trait à la qualité des variétés récemment homologuées.	Zéro	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Le Programme de recherches sur la qualité des grains contribue directement au résultat stratégique de la CCG consistant à faire en sorte que les grains canadiens soient salubres, fiables et commercialisables. Les recherches menées et parrainées dans le cadre de ce programme permettent l'élaboration de méthodes reconnues pour évaluer la qualité et la salubrité de tous les grains ainsi que des protocoles et des spécifications d'essais objectifs à l'appui du système de classement canadien. Elles facilitent par ailleurs la diversification des utilisations finales des grains canadiens et assurent que les grains canadiens répondent aux besoins des utilisateurs finaux et aux exigences de transformation des acheteurs du pays et de l'étranger.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le LRG continuera à rajuster, adapter et rationaliser ses activités de recherche en vue de les harmoniser avec les modifications apportées récemment à la

Loi sur les grains du Canada et avec la fusion de plusieurs unités de travail. Les priorités de la recherche visant à faire fond sur le SAQG du Canada et à le renforcer seront définies en fonction des commentaires communiqués au personnel de la CCG par les acheteurs, les transformateurs, les producteurs et les manutentionnaires de grains étrangers et canadiens et par le Comité de normalisation des grains de l'Ouest[xv] et le Comité de normalisation des grains de l'Est[xvi]. Pour se tenir au courant des nouvelles avancées, le personnel de la CCG maintiendra ses liens avec les organismes canadiens et étrangers des milieux scientifique, universitaire et analytique et de l'industrie céréalière.

Il est crucial d'établir une collaboration interdivisionnaire entre les Programmes de recherches sur les cultures[xvii] du LRG, les Programmes de recherches de la technologie[xviii] du LRG, et les Services à l'industrie de la CCG afin de réaliser les résultats escomptés du Programme de recherches sur la qualité des grains. La poursuite des efforts de maintien de la collaboration et de la coordination des activités de recherche à l'interne et avec des partenaires de recherche externes (p. ex. des universités, des organisations internationales) et d'autres ministères fédéraux (dont AAC, l'ACIA, Santé Canada) permettront au LRG d'adapter ses priorités de recherche aux nouveaux défis à relever et d'utiliser ses ressources de façon efficace.

Des renseignements supplémentaires sur le Programme de recherches sur la qualité des grains sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm.

Programme 1.4 : *Programme de protection des producteurs*

Description

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada* et de son règlement d'application, la CCG a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de mesures de protection afin d'assurer que les producteurs de grains sont dûment rémunérés pour le grain livré aux entreprises céréalières agréées. Parmi ceux-ci figurent le Programme de licence et de garanties, le Programme d'attribution de wagons aux producteurs et aux groupes de producteurs souhaitant expédier eux-mêmes leur grain, ainsi que des mesures de liaison avec les producteurs, notamment le système de réinspection des grades de grains. En outre, la CCG recueille et tient à jour des données sur la qualité et la manutention du grain afin de faciliter la tâche des producteurs au chapitre des

décisions concernant la vente et la mise en marché des grains. Le Programme de protection des producteurs est financé au moyen d'un fonds renouvelable.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses* 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 520 937	1 520 937	1 265 212	1 288 226

*** Nota :** Ces montants ne comprennent pas ceux du sous-programme des Programmes de soutien des producteurs. Les montants affectés au sous-programme sont actuellement déclarés en rapport avec d'autres programmes.

Ressources humaines (ETP)

2014-2015*	2015-2016*	2016-2017*
8	8	8

*** Nota :** Ces montants ne comprennent pas ceux du sous-programme des Programmes de soutien des producteurs. Les montants affectés au sous-programme sont actuellement déclarés en rapport avec d'autres programmes.

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Date de réalisation
Le risque que les producteurs ne reçoivent pas un paiement équitable pour leur grain est atténué.	Pourcentage des producteurs qui sont d'avis que les activités de protection des producteurs de la CCG contribuent à atténuer le risque de ne pas recevoir un paiement équitable pour le grain qu'ils livrent aux installations de manutention des grains agréées.	75 %	Mars 2016
Les producteurs sont au courant des services et des programmes de protection des producteurs de la CCG.	Pourcentage des producteurs qui sont au courant des activités de protection des producteurs de la CCG.	75 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Au cours de la période de planification, la CCG continuera de consulter les producteurs au sujet des services fournis dans le cadre de ce programme et d'évaluer leurs commentaires à cet égard. Les plans englobent le rajustement et l'adaptation du Programme de soutien des producteurs en fonction des modifications apportées récemment à la *Loi sur les grains du Canada*. D'autres modifications aux processus, protocoles et, éventuellement, au cadre législatif, définies en tant que priorité organisationnelle à la section I, sont projetées pour combler les lacunes du Programme de protection des producteurs et compléter les modifications qui sont entrées en vigueur le 1er août 2013. Dans la mesure du possible, les modifications seront faites de manière à profiter aux producteurs et à favoriser l'établissement d'un secteur de manutention des grains innovateur, compétitif et moins coûteux. Par exemple, elles pourraient comprendre l'élargissement des dispositions « sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur ». La CCG poursuivra ses efforts de communication pour veiller à ce que les producteurs connaissent leurs droits aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et soient mieux sensibilisés aux activités et services qu'elle offre pour les protéger.

De plus amples renseignements sur les programmes de protection des producteurs et les avantages pour les producteurs canadiens sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.grainscanada.gc.ca/protection-protection/iappm-mrspp-fra.htm.

Sous-programme 1.4.1 : *Programme de licence et de garanties*

Description

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada* et de son règlement d'application, la CCG délivre des licences aux entreprises céréalières ou les dispense de l'obligation d'obtenir une licence si l'entreprise satisfait à certaines exigences législatives. Le Programme de licence et de garanties atténue les risques que les producteurs ne soient pas dûment rémunérés pour le grain livré aux entreprises céréalières agréées et fournit le cadre directeur servant à établir et à maintenir le système d'assurance de la qualité des grains du Canada. Les titulaires de licence de la CCG doivent obtenir les garanties prescrites pour couvrir leurs obligations éventuelles à l'égard des producteurs dans l'éventualité du défaut de l'entreprise.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 290 339	1 073 386	1 092 910

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
6	6	6

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Date de réalisation
Le risque que les producteurs ne soient pas dûment rémunérés pour le grain qu'ils livrent à un titulaire de licence de la CCG est atténué.	Pourcentage de producteurs qui reconnaissent que le programme de licence et de garanties de la CCG réduit le risque qu'ils ne soient pas dûment rémunérés pour le grain qu'ils livrent à une installation agréée de manutention du grain.	75 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les grains du Canada* permettent à la CCG de mettre en œuvre un programme de garanties fondé sur des assurances pour les titulaires de licence de la CCG afin d'offrir aux producteurs une couverture rentable. La CCG est en train de mettre à jour le *Règlement sur les grains du Canada* pour l'harmoniser avec les modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada*. Il est prévu qu'un programme de garanties fondé sur des assurances sera mis en place au cours de l'exercice 2014-2015. D'ici là, la CCG continuera à surveiller les titulaires de licence en utilisant un cadre d'évaluation du risque ainsi qu'un plan de vérification axé sur le risque pour déterminer les priorités en matière de vérification. Ces activités comprendront l'amélioration continue du cadre d'évaluation du risque ainsi qu'un examen continu en vue d'atténuer les risques liés à l'utilisation du programme de garanties actuel ainsi que les risques de défaut de paiement aux producteurs.

Sous-programme 1.4.2 *: Programme d'attribution de wagons aux producteurs*

Description

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et de son règlement d'application, la CCG fournit un mécanisme de rechange pour la livraison du grain aux producteurs et groupes de producteurs qui souhaitent expédier eux-mêmes leur grain par wagons. La CCG travaille en étroite collaboration avec les sociétés céréalières et ferroviaires afin que les commandes de wagons de producteurs soient remplies en temps opportun. La CCG a la responsabilité exclusive de l'attribution de wagons de producteurs pour tous les grains.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
230 598	191 826	195 316

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
2	2	2

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Date de réalisation
Les producteurs sont en mesure de contourner le réseau d'installations primaires et de livrer le grain dans un port ou à une autre destination de leur choix.	Nombre de plaintes officielles justifiables quant à l'accès et à la disponibilité de wagons de producteurs.	Zéro	Mars 2015
	Pourcentage de producteurs qui utilisent le programme d'attribution de wagons qui sont satisfaits du programme.	75 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

La CCG continuera à travailler en étroite collaboration avec les administrateurs de wagons de producteurs et les sociétés ferroviaires afin de s'assurer que les commandes de wagons de producteurs sont remplies en temps opportun. De plus, elle poursuivra ses efforts de communication afin de veiller à ce que les producteurs et les groupes de producteurs soient au courant du programme d'attribution de wagons aux producteurs et des étapes à suivre pour demander un wagon de producteur s'ils désirent livrer leur grain eux-mêmes par wagons.

Sous-programme 1.4.3 : *Programmes de soutien des producteurs*

Description

La CCG a mis en place plusieurs programmes et activités afin de veiller à ce que les producteurs soient dûment rémunérés pour la qualité des grains livrés et expédiés. Ces programmes et activités ne sont pas assez importants pour être examinés indépendamment. Ils comprennent le programme d'analyse des échantillons soumis, le programme d'échantillons de récolte, la réinspection d'échantillons à la demande des producteurs et les enquêtes sur les plaintes relatives à la qualité et à la teneur en impuretés des grains. En outre, la CCG recueille et tient à jour des données sur la qualité et la manutention des grains et les met à la disposition des producteurs et d'autres parties intéressées afin de faciliter la tâche des producteurs au chapitre des décisions concernant la vente et la mise en marché des grains.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Les montants à l'appui de ce sous-programme sont actuellement déclarés en rapport avec d'autres programmes. La CCG est en train de déterminer ces montants.		

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
Les ETP à l'appui de ce sous-programme sont actuellement déclarés en rapport avec d'autres programmes. La CCG est en train de déterminer ces ETP.		

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Date de réalisation
Le risque que les producteurs ne reçoivent pas un paiement équitable pour la qualité du grain qu'ils livrent aux installations agréées de manutention des grains est atténué.	Pourcentage de producteurs qui reconnaissent que l'information sur la qualité des grains mise à la disposition de tiers par la CCG réduit leurs risques de ne pas recevoir un paiement équitable pour la qualité du grain qu'ils livrent aux installations agréées de manutention des grains.	70 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Au cours de la période de planification, la CCG poursuivra ses efforts de communication de façon à s'assurer que les producteurs sont au courant des programmes de soutien des producteurs qui s'offrent à eux au titre de ce sous-programme. Ces activités comprennent la consultation des producteurs et l'évaluation de leurs commentaires au sujet de l'accès à l'information sur la qualité fournie aux tiers par la CCG.

La CCG poursuivra son travail auprès des fournisseurs de données sur la qualité et sur la manutention des grains afin d'assurer l'exactitude des données statistiques et leur accessibilité pour les producteurs et les autres utilisateurs des données. En outre, les systèmes de données font l'objet d'une mise à niveau en vue d'en améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et d'accroître l'accessibilité aux données statistiques en ligne de la CCG.

Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins liés aux programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
17 850 598	17 850 598	16 619 013	16 916 865

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
114	114	114

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice 2014-2015, la CCG s'attachera tout particulièrement à continuer de fournir un soutien et des services aux fins de ses priorités organisationnelles définies à la section I. Outre la prestation d'un soutien organisationnel relativement à ces priorités, la CCG projette de rajuster et d'adapter les activités, les outils et les ressources des Services internes pour qu'ils soient le plus efficaces possible et pour atteindre les objectifs de diverses initiatives pangouvernementales. L'Objectif 2020 et la Directive sur la gestion du rendement sont deux initiatives du gouvernement fédéral sur lesquelles la CCG se concentrera à partir de maintenant.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats de fonctionnement prospectif

L'état des résultats de fonctionnement prospectif et condensé présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats de la CCG. Les données financières prévues concernant les dépenses et les recettes sont préparées sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats d'opération prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, est affiché sur le site web de la CCG.[xix]

Énoncé des résultats d'opération prospectif et condensé pour l'exercice prenant fin le 31 mars (dollars)

Données financières	Résultats estimés 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Changement
Total des dépenses	60 714 591	59 246 455	(1 468 136)
Total des recettes	85 870 566	62 477 714	(23 392 852)
Coût net des opérations	(25 155 975)	(3 231 259)	21 924 716

Les écarts entre les résultats prévus pour 2014-2015 et les résultats estimés pour 2013-2014 s’expliquent par le fait qu’il s’agit d’années de transition en raison des modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada* et des nouveaux frais d'utilisation qui sont entrés en vigueur simultanément le 1er août 2013. Un état des résultats prospectif détaillé et les notes afférentes se trouvent sur le site Web de la CCG.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires mentionnés dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 peuvent être consultés sur le site Web de la CCG[xx].

- Écologisation des opérations gouvernementales.
- Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*.[xxi] Les mesures fiscales présentées dans la publication *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de la personne-ressource de l'organisme

Rémi Gosselin

Gestionnaire, Services intégrés d’information

Commission canadienne des grains

Services à l'organisme

303, rue Main, Édifice de la Commission canadienne des grains, étage 8, pièce 801

Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8

Canada

Téléphone : 204-983-2749

Télécopieur : 204-983-0248

Notes en fin d'ouvrage

i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.

iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.

iv. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

v. *Loi sur les grains du Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/G-10/.

vi. *Loi sur les grains du Canada*, http://www.grainscanada.gc.ca/legislation-legislation/lapm-mlep-fra.htm

vii. Par « grain », on entend les semences désignées par réglementation aux fins de la *Loi sur les grains du Canada*. Cette définition inclut notamment : orge, haricots, sarrasin, canola, pois chiches, maïs, féveroles, graines de lin, lentilles, grain mélangé, moutarde, avoine, pois, colza, seigle, carthame, solin, graines de soja, graines de tournesol, triticale et blé. Le solin a été supprimé de la liste le 1er août 2013.

viii. Programme d'assurance de la qualité: http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/iaqm-mrsq-fra.htm, Programme d'assurance de la quantité : http://www.grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm.

ix. Programme de recherches sur la qualité des grains : http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm.

x. Programme de protection des producteurs : http://www.grainscanada.gc.ca/protection-protection/iappm-mrspp-fra.htm.

xi. Site Web de la CCG : http://www.grainscanada.gc.ca/.

xii. 2012-2013- Rapports ministériels sur le rendement de la CCG, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2013/dpr-rmr-2013-fra.htm.

xiii. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

xiv Budget principal des dépenses 2014-2015 : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp.

xv. Comité de normalisation des grains de l'Ouest, http://www.grainscanada.gc.ca/gscommittee-comiteng/wgsc-cngo-fra.htm.

xvi. Comité de normalisation des grains de l'Est, http://www.grainscanada.gc.ca/gscommittee-comiteng/egsc-cnge-fra.htm.

xvii. Programmes de recherches sur les cultures, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/grl-lrg/csm-msdc-fra.htm.

xviii. Programmes de recherches de la technologie : http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/grl-lrg/tsm-msdt-fra.htm

xix. États financiers prospectifs, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/crm-mrm-fra.htm.

xx. Liste des tableaux de renseignements supplémentaire, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/rpp/2014/st-ts-fr.htm.

xxi. Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.